

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER

Nous, Maire de la commune de Poggio-di-Nazza,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiée, complétant et modifiant la loi 82-213 précitée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1

-Vu le code de la route

-Vu l'autorisation de dépôt d'un groupe électrogène par EDF le temps des travaux de raccordement

Considérant l'emprise du groupe électrogène sur la D44, et pour maintenir la route ouverte à la circulation

ARRETONS

Article 1:

Le stationnement des véhicules est strictement interdit sur la portion de route comprise entre le garage TIBERI et le coin de l'église à compter du 27 mai 2022 8h jusqu'au 04 juin 2022 17h

Article 2:

L'ensemble de la signalisation correspondant à cette mesure sera matérialisé par rubalise.

Article 3 :

Les véhicules en infraction au présent arrêté seront verbalisés.

Article 4

Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Ghisonaccia est chargé de l'application de présent arrêté.

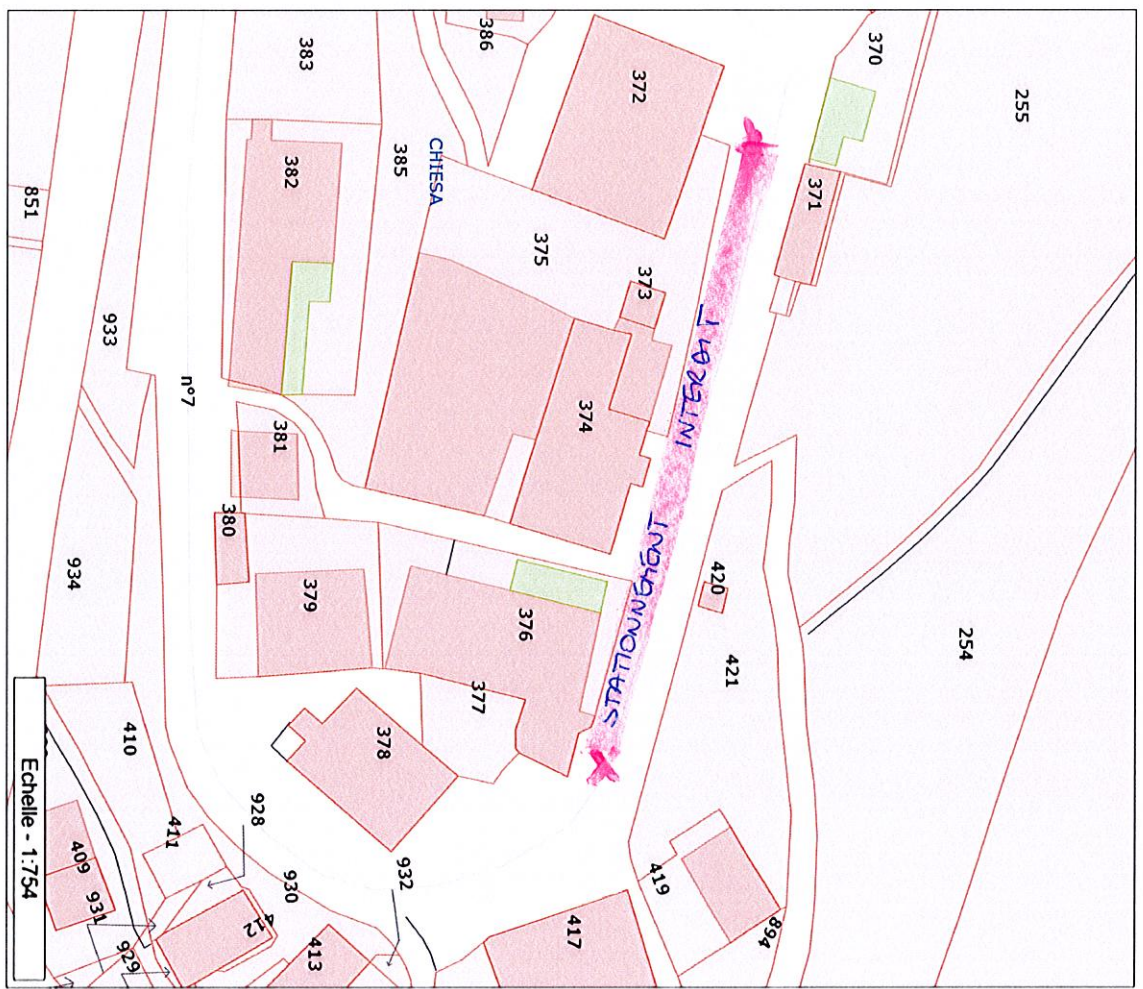
Fait à Poggio-di-Nazza
le 11/05/2022

Le Maire

Jean-Noël GUIDICI



INTERDICTION DE STATIONNER



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Légende

- AZ Txt lieu-dit
- AZ Txt détail topo
- AZ Txt hydrographie
- AZ Txt voie privée (dans la voie)
- AZ Txt voie publique (dans la voie)
- AZ Numéro de voie (dans la voie)
- AZ Lettre d'ordre de subdivision fiscale
- AZ Numéro de parcelle
- Fiche de renvoi
- Détail topo ponctuel
- Pont de canaux
- Pylône
- Calvaire
- Linéaire formant détail topo
- Ferroviaire
- Ligne de transport de force
- Cimetière
- Sens d'écoulement
- Cours d'eau
- Pièce d'eau (jasine, étang,...)
- Axe de voie
- Détail linéaire du réseau routier, pont
- Limite de voie privée
- Détail du réseau routier, pont, viaduc
- Bâti Religieux
- Bâti Léger
- Bâti léger
- Bâti privé
- Halle non mitoyenne
- Halle mitoyenne
- Closure non mitoyenne
- Closure mitoyenne
- Fossé non mitoyen
- Fossé mitoyen
- Mur non mitoyen
- Mur mitoyen
- Borne limite de propriété
- Subdivision fiscale